



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

Réunion du 26/03/2025

Procès-verbal n°5

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Thomas MALECOT, Soazik KLEIN (Présidente CFSS).

Sont également présents : Stephen LESFARGUES (DTN), Vincent CASSIER (référént siège fédéral)

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Marc WILLIAMSON, Frédéric GUERN, Ludovic MEILLIER (Président CFA)

Les membres de la CFS se sont réunis par visioconférence afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Championnats de France
2. Demandes de reports
3. Autres demandes

RAPPELS DES CONDITIONS DE PROMOTION DES COMPÉTITIONS

La Commission Fédérale Sportive (CFS) souhaite rappeler aux clubs de Division 1 Baseball et Softball leurs obligations en matière de captation vidéo pour la saison : ***“La vidéo doit être a minima une caméra angle large derrière le backstop et les clubs doivent s'assurer que la production inclut le score en direct de la rencontre. Ils doivent aussi mettre les vidéos à disposition de la Fédération pour utilisation future, y compris pour les promotions et les compilations.”***

La diffusion de ces captations doit se faire via une plateforme officielle du club recevant, publiée en son nom propre. La qualité de la vidéo doit être suffisante pour permettre une diffusion correcte. À défaut, la captation sera considérée comme non conforme par la CFS.

Par ailleurs, chaque club doit transmettre au minimum 10 photos par journée, illustrant les meilleurs moments et incluant les deux équipes. Ces visuels doivent être envoyés via un lien WeTransfer ou SwissTransfer aux adresses suivantes : cfs@ffbs.fr & communication@ffbs.fr

Le respect des conditions d'engagement pour la saison 2026 sera évalué en fin de saison 2025. Le non-respect des conditions d'engagement en matière de promotion des compétitions pourra remettre en cause les droits sportifs pour la saison suivante.

RAPPELS POUR LES FEUILLES DE MATCHS

Les feuilles de matchs doivent **impérativement** être signées par un encadrant titulaire d'un diplôme d'état ou délivré par la fédération tel que listé dans les conditions de participation des règlements particuliers de chaque championnat national. A cet effet, cette personne doit également être assignée par son club en tant que “Manager” sur la feuille de match.

En outre, les line up remis par chaque manager à l'arbitre en chef doivent être **en tous points conformes** avec les alignements précédemment renseignés sur la feuille de match **avant** que ces derniers soient validés électroniquement par l'arbitre en chef.

Si cette condition n'est pas remplie, l'arbitre en chef doit considérer que la conférence au marbre avec les managers de chaque équipe pour procéder à la remise et à l'échange des line up ne peut pas avoir lieu et que la rencontre ne peut donc pas démarrer en l'état.

La CFS demande donc aux arbitres concernés d'avoir une vigilance toute particulière quant au strict respect de ces dispositions et demande au Président de la CFA de faire un rappel à ce sujet par le biais d'une communication dédiée.

RAPPEL DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Direction Technique Nationale rappelle aux président(e)s de clubs que tous les licenciés inscrits sur la liste haut niveau au 1^{er} janvier 2025 (en catégorie sénior, relève, espoirs et collectifs nationaux) doivent obligatoirement effectuer leur Suivi Médical Réglementaire (SMR) avant le 31 mars 2025. À défaut, leur licence sera suspendue jusqu'à la transmission d'une date d'examen médical à la Direction Technique Nationale.

1. CHAMPIONNATS DE FRANCE

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

1ère Journée – 22 & 23 mars 2025

ROUEN HUSKIES vs BÉZIERS PIRATES– D10101 : [8-5, RAS, rencontre homologuée](#)

ROUEN HUSKIES vs BÉZIERS PIRATES– D10102 : [8-3, RAS, rencontre homologuée](#)

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs SÉNART TEMPLIERS – D10103 : [1-6, rencontre homologuée](#)

Savigny : Expulsion d'un membre d'une équipe (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Lilian AMOROS - Sanction : 150€

Sénart : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Hiroki IJIMA - Sanction : 50€

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs SÉNART TEMPLIERS – D10104 : [2-13, rencontre homologuée](#)

Sénart : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Hiroki IJIMA - Sanction : 50€

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D10105 : [13-3, RAS, rencontre homologuée](#)

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D10106 : [7-3, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs METZ COMETZ – D10107 : [6-4, rencontre homologuée](#)

Metz : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Yeixon RUIZ - Sanction : 50€

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs METZ COMETZ – D10108 : [6-5, rencontre homologuée](#)

Metz : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Yeixon RUIZ - Sanction : 50€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL**1ère Journée – 23 mars 2025**

NICE CAVIGAL vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS – D1M0101 : 12-0, RAS, rencontre homologuée

NICE CAVIGAL vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS – D1M0102 : 4-5, RAS, rencontre homologuée

PESSAC PANTHÈRES vs CONTES COBRAS – D1M0103 : 11-4, RAS, rencontre homologuée

PESSAC PANTHÈRES vs CONTES COBRAS – D1M0104 : 3-18, RAS, rencontre homologuée

2. DEMANDES DE REPORT

Les clubs de **Pessac** et de **Saint-Raphaël** ont fait une demande de report pour la J1 du championnat de Division 1 Féminine de Softball (rencontres n°D1F0101 et D1F0102).

Demande : Jouer les deux rencontres le dimanche 6 avril à partir de 10h.

Accord CFS

Les clubs de **Sénart** et de **Toulouse** ont fait une demande de report pour la J3 du championnat de Division 1 Baseball (rencontres n°D10307 et D10308).

Demande : Jouer les deux rencontres le dimanche 6 avril à partir de 12h.

Accord CFS

Les clubs de **Rouen** et de **Montpellier** ont fait une demande de report pour la J8 du championnat de Division 1 Baseball (rencontres n°D10801 et D10802).

Demande : Jouer les deux matchs le weekend du 17-18 mai (journée de réserve) plutôt que le weekend du 31 mai-1er juin .

Accord CFS

Les clubs de **Montpellier 2** et de **Beaucaire** ont fait une demande de report pour la J3 du championnat de Division 3 Baseball (rencontres n°D3C0503 et D3C0504).

Demande : Jouer les deux matchs le 29 juin (journée de réserve) plutôt que le 18 mai.

Accord CFS**RÈGLEMENTS FFBS**

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des championnats nationaux 2025, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE
Président CFS

Vincent CASSIER
Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

*Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral. L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>